

Recyclage CFBS

MAJ 01/01/2026

Lycée Professionnel Maritime et
Aquacole Daniel Rigolet

Rue Matignon
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
☎ : 02 33 44 74 40
✉ fc-lpma-ch@developpement-durable.gouv.fr



Norme STCW

PRÉREQUIS :

- ☐ Être âgé d'au moins 18 ans
- ☐ Être reconnu apte à la navigation par un médecin des Gens de Mer
- ☐ être détenteur du CFBS
- ☐ Être titulaire d'une attestation de natation 50 mètres

MODALITÉS D'ACCÈS :

- ☐ Remplir un dossier d'inscription
- ☐ Avoir un financement

OBJECTIFS :

Cette formation est une remise à niveau et une actualisation des connaissances du stagiaire en matière de survie en mer, lutte incendie, et l'application des procédures d'urgence.

MODULES	DESCRIPTIF	DURÉE EN HEURES	TARIFS EN € (non soumis à la TVA)	MODALITÉS D'ÉVALUATION*
TECHNIQUES INDIVIDUELLES DE SURVIE	Techniques de survie en mer en cas d'abandon du navire	8	259	Exercice pratique
FORMATION DE BASE A LA LUTTE INCENDIE	Réduire les risques d'incendie Lutter contre les incendies et les éteindre	14	611	
TOTAL PARCOURS COMPLET		22	870	

Un devis sera établi selon le besoin de formation et des modules déjà acquis.

MODALITÉ D'ÉVALUATION (SUITE)

*L'absence à un module de formation conduit à la non acquisition

Recyclage CFBS

MAJ 01/01/2026

COMPÉTENCES	- Etre capable de survivre en mer en cas d'abandon du navire - Savoir lutter contre un incendie et l'éteindre - Etre capable d'assurer les premiers secours élémentaires - Etre capable d'exécuter les procédures d'urgence, de lutter contre la pollution marine
APTITUDES	- Faire face à des situations d'urgence dues à un incendie - Survivre en mer en cas d'abandon du navire
MÉTIER VISÉ ET DÉBOUCHÉS	
MÉTHODES MOBILISÉES	Cours pratiques et théoriques Supports de cours papier - Salle de cours équipée de vidéoprojecteur – supports numériques – Diaporamas projetés – Vidéos pour illustrer des situations.... Pas de formation à distance
DOMAINES ABORDÉS EN ENTREPRISE	Pas de période en entreprise pour cette formation
SUITE DE PARCOURS	Néant
ÉQUIVALENCE - PASSERELLE	Néant
MODALITÉS DE CONTRÔLE - ASSIDUITÉ	L'assiduité doit être constante et obligatoire. Des feuilles d'émargement signées par le stagiaire et le formateur par demi-journée et un certificat de réalisation est fourni à la fin de la formation.
DELAIS D'ACCES	

FINANCEMENT :

- Pour les demandeurs d'emploi prise en charge Région
- CPF
- Transition Pro CIF (Congé Individuel de Formation)
- Financement personnel
- OCAPAT via l'employeur
- OPCO...

Code RS : 5856

Date d'échéance d'enregistrement
31/12/2026

Certificateur : DIRM

En 2025

Aucun Candidats présenté

Le référent handicap du LPMA Daniel Rigolet : Vincent LEQUENNE Directeur

☎ : 02 33 88 57 10

✉ : fc-lpma-ch@developpement-durable.gouv.fr

Attention : Tous les candidats sont soumis à l'aptitude d'un Médecin des Gens de Mer (excepté pour la formation CQP Vendeur & Préparateur en Produit de la Mer)

Le responsable pédagogique et le référent handicap étudient la possibilité de l'intégration d'une personne en situation de handicap en fonction de sa problématique posée et de la possibilité d'accueil au sein de l'établissement.



LES LOCAUX SONT ÉQUIPÉS D'UN ASCENSEUR ET DE TOILETTES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.